

DEPARTEMENT DE LOT-et-GARONNE
COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

DÉCISION DU MAIRE
(article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Attribution du marché public de travaux Audevard PA2301-lot 8

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal numéro 2020/25, en date du 11 juin 2020, autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant le besoin de réaliser la réhabilitation et l'aménagement en centre socioculturel, numérique, économique et de services de la friche AUDEVARD à Sainte Livrade sur Lot et de relancer un lot déclaré infructueux lors de la précédente consultation,

Considérant la nécessité de désigner des entreprises spécialisées afin de faire les travaux nécessaires, après une mise en concurrence lancée le 04 mai 2023,

Considérant qu'après analyse, selon les critères de sélections définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, le candidat le mieux disant avec une offre conforme au cahier des charges sont :

Pour le lot n°8B REVETEMENT SOLS/MURS, la société PLASTIC DECORS, pour un montant global et forfaitaire, PSE incluse, de 66 318,44€ HT,
Pour le lot n°8a CHAPES, pas d'offre,

Considérant que les crédits nécessaires au paiement de ces travaux sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : d'attribuer les marchés comme suit :

Marché PA2301-12 REVETEMENT SOLS/MURS, la société PLASTIC DECORS, pour un montant global et forfaitaire, PSE incluse, de 66 318,44€ HT, TVA en sus au taux en vigueur,
Pour le lot n°8A CHAPES, pas d'offre,

Article 2 : de signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et aux règlements des marchés à intervenir,

Article 3 : de déclarer infructueux le lot n°8A CHAPES, faute d'offre et de lancer une nouvelle procédure en modifiant les caractéristiques techniques de ce lot,

AR Prefecture

047-214702524-20230621-2023D08-AR
Reçu le 21/06/2023

Fait à Sainte-Livrade-sur-lot, le 21/06/2023

Monsieur Le Maire,
Pierre-Jean PUDAL

Décision publiée le
Certifiée exécutoire le

